

LE ROLE DES RESPONSABLES DES RELIGIONS RECONNUES AU RWANDA, PENDANT LE GENOCIDE

Cette communication comprend trois parties, introduites par un préambule qui définit l'objet de cette prise de parole devant une si auguste « Commission d'Enquête de O.U.A. sur le génocide perpétré au Rwanda ». Les trois intervenants sont successivement, un prêtre catholique, un évêque méthodiste et un mutfi musulman.

O. PREAMBULE = OBJET DE LA COMMUNICATION

Il est important de préciser l'objet de cette communication : de qui et de quoi vont parler les trois intervenants. Il va s'agir de deux grandes religions historiques reconnues au Rwanda: **le christianisme et l'islam. La religion ancestrale** n'est pas visée explicitement parce qu'elle constitue le contexte global des deux autres, étant entendu qu'elle imprègne toute notre culture dans laquelle ces religions historiques sont reçues et assumées.

Concernant ces deux religions, il va s'agir du rôle de ses responsables pendant le long processus de détérioration des relations entre les Rwandais, processus dénommé pudiquement « **ethnisme** ». Celui - ci a commencé publiquement en 1959, touché son paroxysme -en 1994 et ses retombées continuent de sortir leurs effets pervers aujourd'hui en 1999.

Déterminer le rôle joué par les responsables de ces principales religions de notre pays veut éviter les malentendus et la globalisation indue. Nos deux religions, comme toute autre religion digne de ce nom, n'ont pas d'autre mission que de prêcher l'unité ente les hommes. La Bible et le Coran en sont l'expression officielle. Messagères de la Bonne Nouvelle, nos religions ne sont l'objet d'aucune accusation de notre part. Concernant les adeptes de nos religions d'autre part, eux non plus ne sont pas visés par notre communication. A titre individuel, chacun est responsable de ses actes. **Ce dont il est question ici, ce sont les responsables et porte-parole officiels de ces religions et dans l'exercice de leur fonction.**

Les religions en i tant qu'institutions sont des corps sociaux, dotés d'une personnalité juridique et agissant par la médiation de leurs représentants dûment mandatés. C'est dire que ces religions, agissant par leurre représentants, endossent des responsabilités de manière solidaire par les actes et les **omissions** de leurs chefs. **Ces responsabilités affectent tout le corps social incarné par ses chefs.** Voilà défini l'objet spécifique des trois interventions complémentaires que nous avons l'honneur de vous proposer.

I ES MILIEUX RELIGIEUX CONCEPTEURS DE L'ETHNISME

L'**ethnisme** est le nom donné au mal rwandais, à l'instar d'une maladie mortelle provoquée par un virus injecté dans un organisme vivant. Ce virus est le racisme qui affecte les relations entre les deux grandes composantes de notre société, à savoir les Hutu et les Tutsi, la troisième composante étant considérée comme quantité négligeable.

En parlant des **milieux religieux concepteurs** de ce racisme utilisant les « ethnies » comme support, je vise le cadre politique dans lequel il est né, s'est développé et a mûri jusqu'à porter les

fruits amers qu'on connaît et dont le plus pervers est le génocide Les milieux religieux que je connais le mieux sont les miens, c' est - à - dire catholiques.

Ces milieux ont subi, comme partout ailleurs, l'influence de leurs leaderships qui ont des structures ecclésiastiques. Parler de corps social de l'église dans un pays, c'est avant tout parler d'un district administratif à la tête duquel se trouve un représentant légal. Dans les églises chrétiennes, catholiques ou protestantes, ce représentant est souvent l'évêque du lieu. Chez les musulmans, la structuration est plus complexe. Toujours est-il que, là où il y a un corps de croyants organisés juridiquement et administrativement, il y a aussi un chef qui en est le représentant officiel. C'est donc ces ensembles « confessionnels » que je nomme ici « des milieux », susceptibles de générer des idéologies, imprégnant ces milieux dans lesquels les membres baignent.

Plus précisément, les milieux catholiques envisagés ici sont les diocèses. Il y eut d'abord celui du Rwanda au temps où il était sous la houlette de **Mgr Classe** ; ensuite celui de Kabgayi pendant qu'il était sous la direction de **Mgr Perraudin**. Ces deux évêques missionnaires sont membres de la société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) fondée par le Cardinal Charles Lavigerie, de nationalité française.

Mon intervention cible l'attitude de ces deux évêques, de leurs confrères missionnaires et de leur collaboration avec les autorités politiques pendant la colonisation belge puis sous la première république. A mon humble avis, les actes fondateurs de l'idéologie ethniste et raciste furent posés à cette époque. La suite n'est qu'un prolongement logique de ces actes. De quels actes s'agit-il ?

1. **Mgr CLASSE**

L'évêque Léon-Paul Classe fut à la tête de l'église catholique du Rwanda depuis le 28 mai 1922 jusqu'au 31 janvier 1945. Parmi les directives de ses supérieurs religieux, celle qui détermina la ligne de conduite de son action missionnaire fut la politique de « convertir à sa religion les chefs indigènes pour atteindre plus facilement leurs sujets » (1). Il trouva sur place un pays où toutes les composantes de la société étaient associées au pouvoir: chefs et sous-chefs, sous l'autorité suprême du roi.

Influencé par l'ethnologie raciste de l'Occident qui divise l'humanité en « races pures » (arya) et « **racés rustiques** », il assimila les Tutsi aux premières et les Hutu aux seconds. Ce préjugé ambiant en milieux coloniaux et missionnaires le conduisit à pousser l'Administration coloniale pour exclure du pouvoir tous les Twa, tous les Hutu et la majorité des Tutsi de basse condition sociale. La nouvelle classe élue pour le monopole du pouvoir ainsi que le privilège d'être de la race pure firent l'objet d'une décision historique de l'Administration coloniale de connivence avec Mgr Classe. Ce fut la fameuse réforme de 1926/1930 opérée par le Résident Morteau.

Cette décision considéra que le Rwandais qui possède 10 vaches et plus est le seul vrai tutsi. D'un coup, deux innovations voyaient le jour au Rwanda : le monopole du pouvoir politique est réservé à quelques familles et la qualité de Tutsi est réservé à celui qui est riche en bovidés. Mgr Classe et quelques uns de ses confrères furent les inspirateurs de cette soi-disant réforme. Il est intéressant de signaler que cette réforme a démis 40 sous-chefs Twa en fonction (2). Sans parler des chefs hutu en nombre plus imposant.

2 Au commencement était Mgr Classe

ce prélat ne mérite aucun reproche personnel. Il a suivi les directives de ses supérieurs et subi le préjugé -en cours dans son milieu. Il pensait bien faire en choisissant ce qu'il croyait être la meilleure méthode pour sa mission. Néanmoins, la fin ne justifie pas les moyens.

Au commencement était Mgr Classe veut dire qu'il marque une date. Il fut la première autorité religieuse à décider d'appuyer son action sur une seule composante. Sociale: les Tutsi., De ce fait, il est devenu le père de l'ethnisme au Rwanda. Les premières écoles pour Tutsi exclusivement dans les premières paroisses furent la première application historique de cette politique discriminatoire(3). Dans la suite, le groupe scolaire d'Astrid dirigée par les Frères de la charité, n'admettait dans la section de l'administration que les enfants de chefs destinés à remplacer leurs pères pour perpétuer le monopole tutsi.

Mgr Classe eut une autre collision avec le pouvoir colonial sur un autre registre plus directement politique. Sous son influence, le pouvoir colonial belge détrôna et bannit le roi Yuhi Musinga et le remplaça par son fils Mutara Rudahigwa devenu disciple de cet évêque. Devenant catholique, Mutara prit parmi ses prénoms celui de Léon, patron de cet évêque, devenu son protecteur politique.

Il serait erroné de penser que ce favoritisme de Mgr Classe signifie un penchant pour une « ethnie ». Le sort qu'il a réservé à Musinga montre bien que ce qui est important pour lui était son action missionnaire: collaborer avec l'auxiliaire indigène qu'il croit le plus utile. La suite va confirmer ce jugement.

De ce qui précède, une conclusion s'impose. Je l'emprunte au Colonel Guy **Logiest** dans son livre « Mission au Rwanda. Un blanc dans la bagarre tutsi-hutu »(Bruxelles, 1988). « En choisissant de **favoriser une race minoritaire** qu'elle intégrait ainsi dans l'appareil du pouvoir, la Tutelle, malgré ses bonnes intentions, contribua à créer les conditions d'un conflit racial qu'elle fut incapable de prévenir » (p.89).

3. Mgr PERRAUDIN

De nationalité suisse, Mgr André Perraudin, fut à la tête du diocèse de Kabgayi du 18 décembre 1955 jusqu'au 7 octobre 1989. L'avènement de cet évêque coïncida avec la période de la décolonisation de la majorité des pays africains dont le Rwanda. Ce fut l'époque du changement des alliances stratégiques, aussi bien dans l'administration civile que dans les églises locales. Le nouvel évêque en devint le chef de file.

Les autorités indigènes tutsi par la grâce de la colonisation demandèrent l'indépendance du pays. Pour cette revendication jugée par la Tutelle belge comme la plus noire ingratitude, fit faire volte-face à l'Administration coloniale. Celle-ci se tournant vers la classe hutu rejetée auparavant pour lui confier la relève. Le parti politique Parmehutu fut élu pour ce nouveau monopole du pouvoir. L'église catholique ne resta pas les bras croisés dans ce changement stratégique opportuniste

En 1959, années du déclenchement des hostilités à caractère « ethnique », Mgr Perraudin écrit « un mandement de carême » dans lequel il prit position nette pour la nouvelle politique coloniale au nom de la justice comprise à sa façon.

Ignorant volontairement que le monopole du pouvoir réservé à quelques familles de Tutsi est de la responsabilité de l' Administration coloniale, de connivence avec Mgr Classe et les autres Missionnaires et que tel n'était pas le cas avant la colonisation, Mgr Perraudin écrit ce qui suit :

« Dans notre Ruanda les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité entre les mains d'une même race ».

En clair, tout le groupe tutsi est constitué bouc émissaire des injustices réelles dont la majorité des siens sont également victimes, au même titre que les Hutu, sans oublier les Twa. De plus le problème devient racial. Ainsi l'autorité spirituelle la plus haute du pays donnait le feu vert aux débordements les plus incontrôlables et plus sanguinaire.

4. A la fin était Mgr Perraudin

Selon la même logique stratégique et opportuniste de Mgr Classe, Mgr Perraudin choisit les Hutu pour continuer d'obéir à la consigne du Fondateur Lavigerie: « **avoir les chefs pour avoir les sujets** ». Les nouveaux chefs étant les leaders du Parmehutu, ce que Classe avait fait pour Mutara , Perraudin le fit pour Kayibanda.

Il en fit d'abord son secrétaire, puis le directeur de Kinyarnateka, le Journal officiel de l'église catholique, enfin le Président National du mouvement catholique dénommé la « Légion de Marie ». Ces trois collaborations permirent à l'évêque de le préparer à sa future fonction de président de la première république.

Voilà le sens de cette formule « à la fin était Mgr Perraudin ». Le Colonel Guy Logiest, l'homme qui a exécuté le plan colonial de transformer le Rwanda en une république hutu raciste témoigne encore une fois éloquemment de cette collusion du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel. En recherche d'une ligne de conduite pour « sa mission au Rwanda », le Colonel s'est rendu à l'évêché de Kabgayi auprès de Mgr Perraudin pour consultation. Le conseil qu'il reçut est le suivant :

« Il me fit comprendre , dit-il, en termes mesurés qu'il fallait réparer les injustices dont les Hutu étaient constamment les victimes et que des changements s'avéraient nécessaires dans l'organisation politique du pays » (Ibid., p.50).

Qu'il y ait eu des injustices, oui. Que les victimes soient exclusivement hutu, non. Dans la ligne de son « mandement de carême, l'évêque donne un conseil raciste. Ce conseil fut suivi plus qu'à la lettre. Quelques jours après, éclata la jacquerie de Gitarama. Le temps et le lieu furent bien choisis nous dit encore Logiest: « c'est /à que se situait le vicariat apostolique de Kabgayi qui avait dans une large mesure épousé la cause hutu » (Ibid., p. 107).

5. ET LES AUTRES RESPONSABLES RELIGIEUX ?

Parmi les autres, il y a d'abord les évêques catholiques. Commençons par Aloys Bigirumwarni, évêque du diocèse de Nyundo, plus ancien que Perraudin. Tutsi lui-même, il ne put rien contre la montée des périls. Il dut démissionner avant l'âge de la retraite. Ses diverses prises de parole indiquent qu'il était en désaccord flagrant avec son collègue de Kabgayi (4).

Mgr **Bernard Manyurane**, nommé évêque de Ruhengeri le 20 décembre 1960, mourut mystérieusement le 8 mai 1961 avant son sacre. L'opinion officieuse donne à penser qu'il fut empoisonné pour avoir refusé de suivre la voie tracée par l'évêque de Kabgayi (5). Un évêque hutu qui n'est pas partisan de l'idéologie de son ethnie était intolérable ! A sa place fut mis Mgr Joseph **Sibomana**, hutu du Sud, qui ne comprit pas non plus ce que signifiait le racisme pour un évêque. Il dut être déplacé Pour le nouveau diocèse de Kibungo.

Mgr Manyurane ne fut pas le seul évêque rwandais mort sans être sacré. Mgr **Félicien Muvara** nommé évêque auxiliaire du diocèse de Butare avec siège à Gikongoro dut démissionner avant son sacre. Finalement , il fut emporté dans le génocide.

Le cas Muvara revêt une signification particulièrement révélatrice pour le degré de perversité morale dans lequel étaient tombées certaines personnes. Quelques jours avant son sacré; Mgr Muvara, accompagné par l'archevêque V. Nsengiyumva et le Nonce Apostolique de l'époque, se rendit à Rome. Il en revint démissionnaire.

Personne au Rwanda n'a jamais cru à une démission volontaire. D'aucuns disent que l'on s'était trompé sur son identité « ethnique ». Né dans la région du Nord, on avait cru qu'il était hutu. L'erreur découverte trop tard, dit-on, le seul moyen de rectifier la situation était qu' « **il renonçât librement** » à son sacre. Il le fit parce qu'il n'avait pas d'alternative.

Une mention spéciale doit être faite de deux autres évêques Sous la deuxième république nous eûmes deux autres évêques. Le premier fut Mgr Vincent **Nsengiyumva**, devenu archevêque de Kigali depuis le 12 janvier 1974. Sa collaboration avec ses congénères ethnistes le poussa jusqu'à devenir un membre permanent au Comité Central du parti unique MRND et donc à accepter le plus officiellement du monde son programme raciste qui conduisit le pays jusque à la noyade dans le sang du génocide. C'est même dans cet engagement politique qu'il faut imaginer le rôle qui fut le sien dans le scandale de la démission de Mgr Muvara. De cet engagement , il récolta lui-même les fruits avec deux autres évêques en 1994, à la manière de la justice immanente.

Un autre évêque qui n'aurait pas mérité une attention particulière fut Mgr Phocas **Nikwigize**, évêque de Ruhengeri s'il n'avait pas fait une déclaration inouïe. Réfugié à Goma, cet évêque a déclaré au Journal flamand De Volkskrant du 26 juin 1995 ce qui suit: « . Le Tutsi est mauvais par nature.. ». Il justifiait ensuite le génocide en disant: « si nous ne les tuons pas (les Tutsi), ils vont nous tuer (nous les Hutu). Il est mort sans avoir jamais rétracté cette déclaration. Ses Collègues , non plus, n'ont jamais dénoncée cette parole sacrilège. On ne sait pas si ce silence est signe de honte ou de complicité ?

Notes bibliographiques

1. La consigne missionnaire en question fut la ligne de conduite au Moyen-Age européen. On disait: « **Cujus regio, ejus religio** ».(la religion du prince est la religion du peuple). L'inconvénient de cette méthode est que le résultat est une religion essentiellement sociologique. Nous l'avons vu. Le peuple rwandais, devenu chrétien et musulman à plus de la moitié, cela ne Va pas empêché de perpétrer le génocide.

2. Dans son livre « Le code des institutions politiques du Rwanda pré-colonial » (1952, p. 119), A. Kagame dresse une liste de 40 sous-chefs twa jetés dans les orties par la réforme coloniale de 1926., Là où le bas blesse le plus, c'est que cette faute d'imposer le monopole du pouvoir à quelques familles tutsi, en contradiction avec notre tradition été mise sur le dos des Tutsi.

3. Dans la revue « Lumière et Société »,N*1, G. Mbonimana montre à souhait la première et la plus néfaste application dans « les écoles des Missionnaires » de diviser définitivement le peuple rwandais en castes, par le biais de l'enseignement qui donne accès au pouvoir. Les écoles pour des enfants tutsi, plus exactement « tutsi riches », furent organisées dans les paroisses de Nyanza, Kabgayi, Kigali et Rwaza. Le Groupe Scolaire de Butare , dirigée par des Religieux, est typique pour cette discrifination . Sa section d'administration pour futurs chefs n'ouvraient ses portes qu'aux fils de chefs à préparer pour remplacer leurs pères.

4. **Mgr Bigirumwami et son diocèse de Nyundo**, constituèrent pour le pays le seul milieu d'opposition à l'idéologie ethniste et raciste. La facture de ce courage fut très lourde emprisonnement de nombreux prêtres tutsi, nationalisation de son petit séminaire, fuite de son grand séminaire au Burundi, assassinat de la plus grande proportion des prêtres tués durant le génocide, démission prématurée de l'évêque lui-même, etc. Dieu merci, ce prélat est mort la tête haute. Un signe qui ne trompe pas. Malgré tout, il fut le premier Rwandais à être honoré d'un deuil national par ceux qui l'avaient persécuté de son vivant et des années durant. ,

5. **Mgr Manyurane eut une mort mystérieuse** pour le public peu informé. Il ne fut pas le seul à disparaître de cette façon. Le roi Mutara Rudahigwa, des prêtres comme **S.Sindambiwe**, ancien directeur de Kinyamateka qui avait le tort, tout hutu qu'il était, de ne pas suivre la consigne d'alignement à la politique du régime, la député F.Nyiramutarambirwa eut le même tort et le même sort, etc. Ces disparitions dessinent déjà l'image du génocide. Les Tutsi mourront parce qu'ils le sont ; des Hutu mourront parce qu'ils refusent de tuer

Concernant la mort de Mgr Manyurane, j'ai bénéficié d'une confiance d'un prêtre rwandais qui fut témoin de cette disparition. Il préfère garder l'anonymat pour des raisons compréhensibles. Voici sa version.

Que dire des pasteurs protestants et des chefs musulmans ? Une chose est sûre. Ces familles religieuses ont été exclues de la collaboration avec la Tutelle belge. Si bien que leur rôle dans l'élaboration de l'idéologie raciste est presque nulle. Plus tard sous la deuxième république quelques évêques et pasteurs protestants firent du zèle auprès du régime MRND. De même, bien d'efforts musulmans essayèrent de rattraper le temps perdu. Toujours est-il que à dette époque, Adéologie ethniste avait déjà posé ses fondements inébranlables dans la politique du pays. J'espère cependant que les deux exposés qui vont me suivre apporteront des compléments souhaitables.

En conclusion de cette communication, je retiens un seul fait. A l'heure qu'il est, les différents responsables religieux de notre pays n'ont jamais éprouvé le besoin de se mettre ensemble pour dénoncer enfin l'idéologie raciste du Parmehutu. Un parti politique qui met le racisme, jusque dans son appellation officielle, mérite une condamnation appropriée : officielle, explicite et sans appel. Même si le parti a vécu son idéologie (l'**ethnisme = racisme**) perdure sous d'autres noms. Mieux vaut tard que jamais.

Bernardin MUZUNGU, o.p.

« Quelques jours après sa nomination Mgr Manyurane, accompagné par un prêtre du grand séminaire de Nyakibanda, m'a trouvé à Kabgayi. Il était en route pour Nyundo où Mgr Bigirumwami l'attendait pour le féliciter, Celui-ci avait dépêché son Vicaire Général Mgr L.Gasore et le Curé de la Cathédrale de Nyundo, l'Abbé A. Rwagema. Ceux-ci attendaient le nouvel évêque à Kabgayi pour Accompagner à Nyundo.

Mgr Manyurane arriva dans l'après-midi et fut reçu par Mgr Perraudin qui partagea avec lui une tasse de café à 16h au grand réfectoire. Les deux évêques avec les deux pères Blancs de la paroisse de Kabgayi se retirèrent dans le bureau de Mgr Perraudin qui est voisin du réfectoire. Mgr Manyurane paraissait épanoui et en bonne santé.

Environ 30 minutes après, j'entendis la nouvelle que Mgr Manyurane était conduit précipitamment à l'hôpital et qu'il allait très mal. J'ai couru voir. Par une porte entrebâillante (39 là salle où Y état reçu par le médecin, j'ai aperçu un spectacle effroyable Mgr Manyurane était littéralement mourant: en train de vomir, de faire des mouvements désordonnés de râler, etc. Le lendemain, il fut conduit à l'hôpital de Kigali, puis à Louvain en Belgique. Plus tard, il est revenu au Rwanda pour faire ses adieux avant d'aller mourir à Rome le 5 mai 1961 Il fut donc évêque nommé de Ruhengeri pendant 4 mois et 18 jours ».